

## Commune de SAINT-VICTOR

## Séance du 12 avril 2025

Le samedi 12 avril 2025 à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents :** Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN ; Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents :**

Jean-Marc COULAUD pouvoir à Agnès ORÈVE ; Axel CABLÉ.

**Objet : Remise de pénalités lot 3 marché travaux de rénovation immeuble de la Fontaine**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le marché public de rénovation de l'immeuble de la Fontaine et notamment le l'attribution du lot n°3 sur l'étanchéité à l'entreprise SAPEC Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la Fontaine, le paiement de pénalités est prévu dans le cas où les travaux ne sont pas réalisés dans les délais indiqués sur le dossier de consultation des entreprises ainsi que dans le cas d'absence lors des réunions de chantier. Pour l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES, l'état d'acompte mensuel de janvier 2023 établi par le maître d'œuvre, Benjamin Ballay Architecte, indiquait 3 absences à des réunions de chantier ainsi qu'un retard d'exécution pour un montant total de 1386,90 € TTC.

Compte tenu que les travaux ont bien été réalisés, et que les absences aux réunions n'ont pas porté préjudice à l'exécution des travaux, Monsieur le Maire demande une remise de pénalité à l'égard de l'entreprise SAPEC RHÔNE ALPES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'APPLIQUER la remise des pénalités applicables à l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES

DE DEMANDER au service de gestion comptable d'Annonay, d'effectuer le paiement du solde des sommes dues au titre du lot 3, sans pénalités,

DE NOTIFIER cette décision à l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES ainsi qu'au service chargé du recouvrement des créances.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL



## Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

## Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0